

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sixt-sur-Aff

Par délibération du 30 septembre 2024, le conseil communautaire de REDON Agglomération a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sixt-sur-Aff.

Le projet de modification simplifiée du PLU porte sur :

- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle n°1,
- La modification des zonages UA et 1AUA en centre-bourg,
- La modification du règlement écrit des zones UA, UB, A, Ah et N.

La mise à disposition du dossier de projet de modification se déroulera :

**du lundi 14 octobre au mercredi 13 novembre 2024 inclus  
en mairie de Sixt-sur-Aff  
aux jours et heures habituels d'ouverture  
soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
et le mercredi de 9h à 12h30.**

Pendant toute la durée de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur :

- Sur le site internet de la mairie de Sixt-sur-Aff : [www.sixt-sur-aff.fr](http://www.sixt-sur-aff.fr)
- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Sur cette même période, le public pourra adresser ses observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Sixt-sur-Aff,
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@sixt-sur-aff.fr](mailto:mairie@sixt-sur-aff.fr) en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°2 du PLU »,
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil communautaire de REDON Agglomération qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et des observations du public.